



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 27 février 2020

#### DATE DE CONVOCATION

07 février 2020

L'an deux mil vingt, le 27 février 2020 à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert SAUVAIN, Président.

#### Étaient présents :

MM. Hubert SAUVAIN, Vincent DANCOURT (pouvoir de M. Cyril BULOT), Luc JOLIET (pouvoir de M. Daniel BAUCHET), Jean-Emmanuel ROLLIN, Daniel BAUDRON, Gérard TREMOULET (pouvoir de Mme Nicole DARMIGNY), Mmes Ghislaine POIVRE, Nathalie ANDRÉOLETTI (pouvoir de Mme Francine COTTIN), M. Serge BENOIT (suppléant de M. Nicolas ROYER), Mmes Catherine BERTET (arrivée à 18h45), Élisabeth BESSIÈRE (arrivée à 19h30), Nathalie BONNET, MM. Jean-Paul BONY (pouvoir de Mme Patricia GRAPPE), Gilles BRACHOTTE (pouvoir de Mme Françoise JACQUES), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Michel AIMEUR), MM. Daniel CHETTA, Vincent CROUZIER, Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Jacky Pillot), Laurent FAIVRE (départ 19h00), Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, MM. Bernard GEVREY (départ 19h00), Georges GROSSEL, Jean-Claude GUIBLAIN, Paul JEANNERET, Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ, Guy MORELLE (pouvoir de Mme Catherine LANTERNE), Mme Monique PINGET, M. Jacques PROST, Mme Liliane ROUSSELET, MM. Daniel SAUVAIN, Daniel SUTY.

#### Étaient Absents/excusés :

MM. Michel AIMEUR (pouvoir à Mme Sylvie CHATRUSSE), Daniel BAUCHET (pouvoir à M. Luc JOLIET), François BIGEARD, Cyril BULOT (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), Mmes Francine COTTIN (pouvoir à Mme Nathalie ANDRÉOLETTI), Nicole DARMIGNY (pouvoir à M. Gérard TREMOULET), Monique DEFOORT, Isabelle DI GIOVANNI, Céline GOMES DA SILVA, Patricia GRAPPE (pouvoir à M Jean-Paul BONY), Françoise JACQUES (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE), Catherine LANTERNE (pouvoir à M. Guy MORELLE), MM. Jacky LAPIERRE, Michel MANGOLD, Jacky PILLOT (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Nicolas ROYER.

#### Secrétaire de séance :

M. Jean-Emmanuel ROLLIN.

27/02/2020/12

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	48
PRÉSENTS :	30
VOTANTS :	39

**Objet :** Subvention de participation au fonctionnement du Multiaccueil Petite Enfance Nord auprès de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) pour les années 2018 et 2019

Monsieur le Président rappelle que, suite à la reprise de la compétence Enfance Jeunesse généralisée au 1<sup>er</sup> septembre 2014 et comme le prévoient les statuts de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) conduit la politique de la Petite Enfance auprès de ses usagers et s'est substituée à la commune de GENLIS qui avait délégué la gestion de la Halte-Garderie « Tom Pouce » à l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR).

Suite à l'arrêté définitif de son bilan comptable, l'ADMR a présenté, le 18 décembre 2019 à notre collectivité une demande de subvention d'équilibre concernant les exercices 2018 et 2019, comme le stipule la convention qui lie l'ADMR (Fédération ADMR - Parc des Grands Crus - 60 Avenue du 14 Juillet - 21302 CHENOYE CEDEX) à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

La prise en charge de ce déficit s'élève à 104 352,16 € pour 2018 et 21 276,92 € pour 2019. Les subventions d'équilibre sont fixées aux mêmes montants, soit un montant total de 125 629,08 €.

La somme prévisionnelle de 120 000 € a bien été inscrite dans le budget 2019.

Cependant, s'agissant de subvention de fonctionnement, les sommes doivent être inscrites dans le budget courant.

#### LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Il y a donc lieu d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2020, au Budget Principal, à l'article 6574, « Subvention de fonctionnement aux associations et autres » par le biais d'une Décision Modificative N°1, comme suit :

Envoyé en préfecture le 03/03/2020  
Reçu en préfecture le 03/03/2020  
Affiché le 03/03/2020  
ID : 021-200000925-20200303-2020\_02\_27\_12-DE

Section de Fonctionnement :

Recettes

↳ 74124 - Dotations d'intercommunalité 125 700,00 €.

Dépenses

↳ 6574 - Subvention de fonctionnement aux associations et autres 125 700,00 €.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **VALIDE** le versement de ces montants de subvention de fonctionnement pour les années 2018 et 2019 sur l'exercice 2020, soit une somme globale de 125 629,08 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à procéder à l'inscription des crédits nécessaires par Décision Modificative N°1 du budget principal, comme présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,



**Hubert SAUVAIN**

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Maire de ROUVRES-EN-PLAINE